



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## professions de santé

Question écrite n° 34212

### Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la question de la formation des internes de médecine générale. En effet, si de nombreux efforts ont été accomplis de manière à combler les problèmes de désertification médicale, il n'en reste pas moins que d'autres mesures doivent être prises. Il s'agirait notamment de remédier au manque d'enseignants en médecine générale, ceux-ci étant actuellement au nombre d'un pour 107 étudiants. Tout en saluant les augmentations appliquées au numérus clausus, les syndicats des représentants des internes de médecine générale soulèvent toutefois ce problème de manque d'enseignants, ne permettant pas une formation effective de ces futurs praticiens. Les difficultés en découlant se font sentir notamment dans le cadre des cours indispensables aux internes et qui ne peuvent être dispensés. De plus, de nombreux thèmes au programme sont mis de côté, malgré leur caractère essentiel. Par ailleurs, les directeurs de thèses ainsi que les membres de jury pour les soutenances de ces futurs médecins généralistes se font rares. Tous ces points ne facilitent pas l'obtention de leurs diplômes et n'accélère pas leur installation, accentuant ainsi le phénomène de manque de praticiens. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire savoir l'état de sa réflexion en la matière.

### Texte de la réponse

Cette filière, dont la constitution est amorcée depuis cinq ans seulement, a bénéficié de toute l'attention des ministres concernés. Le dialogue constant entre les représentants de la discipline et les membres des cabinets respectifs, lors de différentes rencontres dans les départements ministériels concernés, a toujours eu pour objectif d'identifier ensemble les divers points à améliorer dans cette filière, compte tenu des perspectives de développement, des moyens à mettre en oeuvre et des réalités du vivier en cours de constitution. La mise en place de la filière universitaire de médecine générale se fonde non seulement sur la reconnaissance statutaire mais également sur un engagement sans précédent en moyens humains. Cet effort se retrouve dans les trois voies complémentaires de recrutement que sont l'intégration, le recrutement par concours et le maintien du recrutement d'enseignants associés. La création d'une sous section autonome de médecine générale au sein du Conseil national des Universités (CNU) intervenue en 2015, la poursuite du renforcement des effectifs d'enseignants avec l'annonce par la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes de la création de 80 emplois de chef de clinique de médecine générale attestent de l'engagement du gouvernement à poursuivre la politique engagée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Élie Aboud](#)

**Circonscription :** Hérault (6<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34212

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire** : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [30 juillet 2013](#), page 7952

**Réponse publiée au JO le** : [24 novembre 2015](#), page 8454